

03-07-2023 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 3 juillet 2023 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Monsieur Normand St-Laurent, conseiller au siège #5

Est absent: Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

126-23

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté comme lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 5 et 21 juin 2023
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
 - a) Suivi MTMD – Résolution 83-23
7. Invitations
 - a) -----
8. Demandes diverses
 - a) Association du cancer de l'Est du Québec
9. Dépôt des états financiers 2022
10. Sommaire des revenus et des dépenses au 30 juin 2023
11. Employé municipal - Engagement
12. Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Service spécialisé en gestion des actifs
13. Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - Relocalisation de l'écocentre d'Amqui
14. Mandat au service de génie municipal – Appel d'offres regroupé – Fourniture et installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et certaines résidences de la Municipalité de Saint-Cléophas
15. Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Système régional de télérelève de la consommation d'eau incluant la gestion des données
16. Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Projet d'acquisition d'un tracteur et d'accessoires
17. Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Projet d'acquisition d'une niveleuse incluant l'embauche d'un opérateur
18. Mandat au service – Service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia – Modification du règlement des permis et du règlement de construction
19. Soumission de Signel services inc – Radars pédagogiques

20. Camping
 - a) Bilan fête d'ouverture – 3 juin 2023
 - b) Bilan souper de la St-Jean-Baptiste – 30 juin 2023
21. Suivi - Représentants des dossiers
22. Suivi des dossiers – Travaux publics
23. Consommation d'eau potable – Juin 2023
24. Prochaine réunion régulière du conseil – 14 août 2023
25. Questions de l'assemblée
26. Levée de la réunion

127-23

Adoption des procès-verbaux

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 5 et 21 juin 2023 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

128-23

Adoption des comptes

Proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Petite caisse	Fact. diverses ouverture camping		470.07
Petite caisse	Médiaposte avis public rapport financier		34.25
Petite caisse	Essence camion	742448	100.00
Hélène Dumont	Remb. fact. (livres bibliothèque)	CA31524HZACII	81.04
Anne Poirier	Hon. eau potable au 24 juin 2023		490.00
Katie St-Pierre	Remb. permis de bar fête camping	45103	57.50
Petite caisse	Aliments fête du Canada (camping)		132.80

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Auto. Villeneuve	Maintenance camion	3263	---	98.04
Bélanger paysagiste	Jardinière (17)	482465	1 101.40	1 133.55
	Engrais	482798	32.15	
Bell mobilité	Cell. employé municipal	6239923	---	91.36
Bernard Gaudreault	Hon. arpentage rang 7	9405	---	459.90
Buroprocitation	Copie photocopieur au 25 juin	1835035	---	606.66
Gilbert Caron	Arroser jardinières (4 jours)	16	---	72.00
Camping Qc	Fourniture de bureau	63005	---	41.94
Ent. Yvon D'Astous	Niveleuse	6592	---	5 018.66
Épicerie Raymond Berger	Liqueurs (camping)	4049307	---	183.53
	Crème à café	4049615	11.39	
Fusion environ.	Collectes mai 2023	5826	1 324.41	2 083.25
	Balai mécanique	5880	758.84	
Fonds inf. territoire	Mutations	202301227739	---	10.00
Fusion environ.	Collectes juin 2023	5960	---	3 658.70
Michel Hallé	Frais dépl. (Amqui)	3	---	18.40
LBC capital	Loc. photocopieur au 19 août	237498	---	138.10
Mallette	Hon. états fin. année 2022	181684	9 054.28	9 416.45
	Hon. reddition Recyc-Qc	181670	362.17	
MRC Matapédia	Quote-part évaluation	29035	---	2 452.99
Yvan Perreault	Nourriture et accessoires - Fête Saint-Jean (camping)	4479967	248.40	1 211.81
		4479990	372.49	
		4483152	182.28	
		4483177	408.64	
Gilbert Sirois	Castor	1	---	228.00
Marchés tradition	Fête Canada (camping)	8816	---	67.76

129-23

Association du cancer de l'Est du Québec

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal fasse un don de 50\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec afin d'aider à offrir le service essentiel de l'Hôtellerie Omer-Brazeau de Rimouski.

130-23

Bilan des états financiers 2022

Proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le rapport financier pour l'année 2022 déposée par la directrice générale en cette réunion. La Municipalité termine l'année financière 2022 avec un déficit de 116 719\$.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

RAPPORT SOMMAIRE AU 30 NOVEMBRE 2023

- **REVENUS: 1 033 390.52**
- **DÉPENSES (invest. et fonct.): 650 326.06**

131-23

Employé municipal - Engagement

Considérant que monsieur Bruno Gauvin, employé municipal, a quitté ses fonctions le 7 juin dernier;

Considérant que monsieur Serge Bélanger avait postulé pour l'emploi et que celui-ci a déposé une lettre indiquant ses conditions de travail;

Considérant que les membres du conseil se sont rencontrés pour en discuter;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à la majorité qu'après l'analyse des conditions de travail, le conseil municipal accepte d'engager monsieur Serge Bélanger au poste d'employé municipal, et ce, à compter du 10 juillet prochain. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et madame Katie St-Pierre, directrice générale, sont autorisés à signer le contrat indiquant les conditions de travail et les revendications des deux parties.

Celui-ci sera renouvelable automatiquement tous les 1^{er} novembre de chaque année si aucune clause autre que le taux d'indexation n'est à négocier.

* Madame Franciska Caron avise le conseil municipal qu'elle ne prend pas part au vote afin de respecter le code d'éthique des élus municipaux, étant donné que monsieur Serge Bélanger est son conjoint.

132-23

Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Service spécial en gestion des actifs

Considérant que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence, Causapsal, Albertville, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sainte-Irène, Amqui, Lac-au-Saumon, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney, Val-Brillant, Sayabec, Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Damase, TNO de la MRC de La Matapédia ainsi que la MRC de La Matapédia désirent présenter un projet afin de développer au sein du Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia, une expertise en gestion des actifs municipaux;

Considérant que la MRC de La Matapédia désire bonifier l'entente du service entre les municipalités de la MRC et le service de génie municipal afin d'y ajouter un service spécialisé en gestion des actifs;

Considérant que la MRC de La Matapédia accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

En conséquence, il est proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de Saint-Cléophas s'engage à participer au projet de développement d'une expertise en gestion des actifs municipaux au sein du Service de génie municipal et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de La Matapédia organisme responsable du projet

133-23

Demande d'aide financière au volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Relocalisation de l'écocentre d'Amqui

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de la MRC de la Matapédia désirent présenter un projet de *relocalisation de l'écocentre d'Amqui* dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé madame Franciska Caron et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la municipalité Saint-Cléophas s'engage à participer au projet de *relocalisation de l'écocentre d'Amqui* et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de la Matapédia organisme responsable du projet.

134-23

Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia – Appel d'offres regroupé – Fourniture et installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et certaines résidences de la municipalité de Saint-Cléophas

Considérant que:

- 1) Dans le cadre de la Stratégie Québécoise d'Économie d'eau potable, la municipalité de Saint-Cléophas doit poser des actions pour le contrôle des pertes d'eau dans son réseau d'aqueduc;
- 2) La mesure de la consommation des immeubles non résidentiels et l'estimation de la consommation des résidences font partie des actions nommées la Stratégie à ce titre;
- 3) La municipalité dispose d'un délai de trois ans à compter de 2021:
 - 3.1 Pour munir d'un compteur d'eau tous les immeubles non résidentiels desservis par son réseau d'aqueduc;
 - 3.2 Pour la municipalité de Saint-Cléophas, ce nombre s'établit à sept (7);
 - 3.3 Pour munir d'un compteur d'eau, un certain nombre de résidences, celui-ci étant établis en fonction du nombre total de logements desservi par son réseau d'aqueduc;
 - 3.4 Pour la municipalité de Saint-Cléophas, ce nombre s'établit à 10;
- 4) La municipalité s'engage à mettre en œuvre les actions décrites au point 3 ci-dessus, notamment:
 - 1.1 Prévoir les montants nécessaires pour réaliser les travaux dans le budget municipal;
 - 1.2 Transmettre au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) un échéancier incluant; la soumission d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux du point 3 ci-dessus; la date prévue d'octroi du contrat; le calendrier mensuel d'installation;

- 5) À la lumière de l'invitation du Service du génie municipal du 6 juin dernier à cet effet, il a été jugé avantageux par la Municipalité de mettre en œuvre les actions décrites au point 3 ci-dessus par le biais d'un appel d'offres regroupé avec d'autres municipalités de la MRC de la Matapédia;

En conséquence, il est proposé monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité ce qui suit:

- 1) Mandater le Service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour effectuer les travaux suivants:
 - 1.1 Préparation du devis de fourniture et d'installation des compteurs d'eau;
 - 1.2 Préparation des documents de l'appel d'offres regroupé;
- 2) Autoriser le Service du Génie municipal à aller en appel d'offres pour et au nom de la municipalité;
 - 1) Afin de compléter le bordereau de soumission; transmettre au Service du génie municipal pour le ou vers le 15 août 2023, les noms et adresses des immeubles non résidentiels visé au point 3.2 ci-dessus; les noms et adresses des résidences visées au point 3.4 ci-dessus;
 - 2) Autoriser le Service du Génie municipal à gérer l'exécution des travaux et au contrôle des livrables de l'Entrepreneur, notamment pour ce qui a trait à la documentation des produits installés pour la gestion subséquente par la municipalité.

135-23

Demande d'aide financière au volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - Système régional de télérelève de la consommation d'eau incluant la gestion des données

Considérant que:

- 1) La municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- 2) Les municipalités de Causapscal, Lac-au-Saumon, Sayabec et Saint-Cléophas désirent présenter un projet afin de développer au sein du Service du génie municipal de la MRC de la Matapédia, un service de télérelève de la consommation d'eau incluant la gestion des données;
- 3) Qu'en vertu de la résolution CM-2023-137, le conseil de la MRC de la Matapédia le 14 juin 2023 a déjà:
 - a. exprimé son engagement à participer au projet de développement d'un service de télérelève de la consommation d'eau incluant la gestion des données au sein du service du génie municipal et assumer une partie des coûts, et ce, pour le bénéfice des municipalités de la MRC;
 - b. accepté d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
 - c. autorisé le dépôt du projet dans le cadre du volet 4-soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- 1) le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas s'engage à participer au projet de système régional de télérelève de la consommation d'eau incluant la gestion des données et à assumer une partie des coûts;
- 2) autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- 3) le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas nomme la MRC de la Matapédia à titre d'organisme responsable du projet.

136-23

Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - Projet d'acquisition d'un tracteur et d'accessoires

Attendu que la municipalité de Saint-Cléophas a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Saint-Cléophas et Sayabec désirent présenter un projet d'acquisition d'un tracteur et d'accessoires dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas s'engage à participer au projet d'acquisition d'un tracteur et d'accessoires et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil de Saint-Cléophas mandate et autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cléophas, tous les documents nécessaires pour participer audit programme "*Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*" dans le cadre du projet d'acquisition d'un tracteur et d'accessoires.

137-23

Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - Projet d'acquisition d'une niveleuse incluant l'embauche d'un opérateur

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

Attendu que les municipalités de Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Damase, Val-Brillant et Sayabec désirent présenter un projet d'acquisition d'une niveleuse incluant l'embauche d'un opérateur dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de Saint-Cléophas s'engage à participer au projet d'acquisition d'une niveleuse incluant l'embauche d'un opérateur et à assumer une partie des coûts conditionnellement à ce que ce soit sous la forme utilisateur/payeur;
- Le conseil de Saint-Cléophas autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil de Saint-Cléophas nomme la Municipalité de Val-Brillant organisme responsable du projet;
- Le conseil de Saint-Cléophas mandate et autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cléophas, tous les documents nécessaires pour participer audit programme "*Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*" dans le cadre du projet d'acquisition d'une niveleuse incluant l'embauche d'un opérateur.

138-23

Soumission de Signel services inc – Radars pédagogiques

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire faire l'acquisition de dix (10) radars pédagogiques dans le cadre d'une demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que le projet comprend une entente entre les municipalités de Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Damase, Sayabec et Val-Brillant;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas est porteur du projet et que celle-ci a reçu une soumission conforme aux exigences demandées;

Considérant que la soumission reçue est celle de Signel services inc. au coût de 65 897.92\$ transport et taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte la soumission de Signel service inc. au montant de 65 897.92\$, taxes incluses, conditionnellement à l'approbation de la demande financière mentionnée ci-haut.

139-23

Camping – Bilan de la fête d'ouverture du 3 juin 2023

Considérant que le camping a généré les revenus et les dépenses mentionnés ci-bas lors de la fête d'ouverture qui a eu lieu le 3 juin dernier:

Revenus:	2 012.25
Dépenses:	<u>1 481.33</u>
Profit:	530.92

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le conseil municipal est satisfait des résultats de l'activité.

140-23

Camping – Bilan du souper de la St-Jean-Baptiste du 30 juin 2023

Considérant que le camping a généré les revenus et les dépenses mentionnés ci-bas lors de la fête de la confédération qui a eu lieu le 30 juin dernier:

Revenus:	685.00
Dépenses:	<u>189.16</u>
Profit:	495.84

En conséquence, il est proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal est satisfait des résultats de l'activité.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

- Les conseillères et les conseillers ayant des suivis de leurs dossiers respectifs interviennent. Aucune résolution n'est nécessaire.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

- La directrice générale informe le conseil et les citoyens qu'un nivelage des rangs a été réalisé et que l'abat-poussière est posé. Aucune résolution n'est nécessaire.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – JUIN 2023

Le rapport de consommation d'eau potable pour le mois de juin sera déposé au conseil ultérieurement.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal
Lundi, 14 août 2023 à 19h30

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Toutes les personnes présentent à la réunion voulant poser des questions, ont eu droit à la parole. Toutes les questions de ceux-ci ont été répondues par le maire, la directrice générale et/ou les membres du conseil. Aucune résolution n'est nécessaire.

141-23

Levée de la séance

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures quarante minutes (20h40).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et gref.-trés.